

## **REGLEMENT INTERIEUR**

« Vous avez décidé d'inscrire ou de réinscrire votre enfant ou vous-même au sein de la Jeune France de Villeurbanne pour la saison à venir, et nous vous en remercions.  
L'inscription au club implique la lecture et l'acceptation des points suivants. »

Le bureau

### **1/ DOSSIER D'INSCRIPTION**

L'adhérent au club ne pourra commencer les cours que lorsque son dossier d'inscription sera complet, c'est-à-dire :

- La fiche d'inscription complétée et signée
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique de moins de 1 mois ou le questionnaire médical.
- Le règlement de la cotisation (espèce ou chèque ou chèque ANCV) à l'ordre de la Jeune France de Villeurbanne avec la possibilité de régler en plusieurs fois selon un échéancier validé avec le club.
- L'acceptation et le respect du présent règlement.

Il est important de signaler à l'association toutes modifications d'adresse postale, de numéro de téléphone, de mail, etc., pour la mise à jour des dossiers.

Les nouveaux adhérents, peuvent bénéficier d'une période d'essai qui ne pourra en aucun cas excéder deux séances. Pour ce faire, ils devront au préalable signer une décharge de responsabilité.

### **2/ REMBOURSEMENT DES COTISATIONS ET ARRET DE L'ACTIVITE EN COURS D'ANNEE**

Le montant de la cotisation est fixé chaque année par le conseil d'administration du club.

La cotisation n'est ni remboursable, ni transmissible et ne présume en rien à l'assiduité de l'adhérent.

Certains cas exceptionnels, validés par le conseil d'administration peuvent faire l'objet d'un remboursement :

- Problème de santé sur présentation d'un certificat médical (pour un arrêt d'au moins 3 mois)
- Evènement familial important type déménagement.

Une réduction de la cotisation est proposée aux adhérents qui s'inscrivent à partir du 1<sup>er</sup> décembre et du 1<sup>er</sup> Mars de la saison en cours (calcul du nouveau montant au prorata des mois restants).

### **3/ HORAIRE ET RESPONSABILITE**

Il est expressément demandé aux parents et aux gymnastes de veiller au respect des horaires de cours et de faire preuve de ponctualité et d'assiduité aux entraînements.

Seuls les enfants inscrits au club et aux cours peuvent participer aux séances d'entraînements. La salle de gymnastique est un lieu de travail. Pour le bon déroulement des cours, les frères, sœurs, cousins, amis, etc., des participants ne sont pas autorisés à courir dans la salle (même s'ils sont inscrits au club dans un autre cours).

Il est demandé aux parents (ou autres personnes responsables) d'accompagner et de venir rechercher à l'heure les enfants au gymnase afin de s'assurer de la présence de l'entraîneur dans la salle de gymnastique.

En cas d'accident corporel survenu pendant l'entraînement les parents reconnaissent le droit à l'entraîneur responsable de prendre toutes les mesures d'urgences qu'il jugera nécessaire pour assurer la sécurité de l'enfant en tenant compte des informations portées sur la fiche individuelle d'inscription. Le club préviendra les parents concernés le plus rapidement possible. Une déclaration d'accident sera faite auprès de l'assurance du club et de la fédération française de gymnastique afin de rembourser les frais restants à la charge de l'adhérent (après remboursement de la sécurité sociale et d'une éventuelle complémentaire santé).

#### 4/ ABSENCES

**Absence de l'adhérent :** nous vous remercions de bien vouloir prévenir le club à l'avance, soit en joignant directement le club au 06 63 10 09 16 ou l'entraîneur de votre enfant, soit en envoyant un mail au secrétariat de l'association (jfvilleurbanne@gmail.com).

**Absence de l'entraîneur :** les adhérents seront prévenus au plus tôt soit par l'envoi d'un mail ou d'un message téléphonique. L'information sera relayée au sein du gymnase par la mise en place d'un affichage sur le tableau d'information. Le club de la Jeune France de Villeurbanne s'engage à tout mettre en œuvre pour remplacer l'entraîneur absent et assurer le cours.

#### 5/ TENUE VESTIMENTAIRE ET COMPORTEMENT

La participation aux entraînements nécessite une tenue vestimentaire correcte et appropriée :

- Garçons : short, survêtement, tee-shirt, tenue de gymnastique.
- Filles : short, survêtement, tee-shirt, tenue de gymnastique et cheveux attachés.

Les chaussures de ville et/ou de sport sont strictement interdites dans la salle spécialisée de gymnastique et sur l'ensemble des tapis.

Le port de bijoux, montres, etc., est interdit pendant les entraînements.

Les adhérents devront avoir pendant les entraînements une attitude correcte envers les entraîneurs et les autres personnes présentes dans le gymnase. Ils se doivent aussi de respecter le matériel mis à disposition par l'association pour la pratique de la gymnastique.

Tout manquement à ces règles, pourra faire l'objet de sanction proportionnelle à sa gravité. Ces sanctions prises en collaboration avec l'entraîneur et le conseil d'administration du club peuvent aller d'un simple avertissement jusqu'à un renvoi définitif de la structure.

#### 6/ VESTIAIRES ET LOCAUX

Les adhérents ainsi que les accompagnants (parents, amis, etc.) sont tenus de garder le gymnase et le complexe propre et accueillant, en prenant soin notamment de ne pas souiller, ni dégrader les sols, les murs, les équipements, les vestiaires et toilettes.

Nous demandons aux adhérents de ne pas laisser dans les vestiaires d'objets de valeur, de l'argent, etc. Le club de la Jeune France de Villeurbanne ne pourra être tenu responsable des vols qui pourraient s'y produire.

Information importante : de nombreux vêtements sont fréquemment oubliés dans les vestiaires. Ces vêtements sont gardés et stockés à l'entrée du gymnase. Tout vêtement qui n'aura pas été réclamé avant la fin de la saison sera donné à des œuvres caritatives.

Nous rappelons aux accompagnants, qu'il est interdit de rester dans la salle de gymnastique et dans le bureau de l'association pendant la durée des cours. La mezzanine à l'étage permet aux parents d'attendre la fin des cours et/ou de regarder l'évolution des enfants. Il est alors demandé aux parents de respecter le travail de l'entraîneur et de ne pas essayer de communiquer avec les enfants.

#### 7/ VACANCES SCOLAIRES : SPORTS VACANCES

Le club n'assure pas les cours pendant les vacances scolaires, exception faite pour les groupes compétitifs sous la forme de stage. Ces organisations seront gérées directement par l'entraîneur responsable du groupe compétitif.

Pour les enfants d'animation et/ou de l'extérieur, le club propose :

- Pour les enfants de 6 à 12 ans, SPORT VACANCES, tous les jours de la semaine.

Le centre de loisir de l'association est ouvert :

- 2 semaines lors des vacances de Toussaint
- 1 semaines lors des vacances d'hiver
- 2 semaines lors des vacances de printemps
- 3 semaines lors des vacances d'été

Le montant de l'inscription est fixé chaque année par le conseil d'administration du club.